

La plate forme de compostage déchets-verts



La plate forme de compostage du SIVOM de la Saurune traite les déchets-verts provenant des particuliers des communes adhérant à la déchèterie, ainsi que les déchets-verts de structures publiques ou privées avec lesquelles un marché de traitement a été passé.

Le mode de traitement de ces déchets-verts est le compostage, un phénomène simple qui reproduit en accéléré ce qui se déroule de façon naturelle dans les sous bois de nos forêts. Ce processus biologique nécessite un taux d'humidité important et un apport d'oxygène pour transformer la matière organique fraîche en humus stable : le compost.

Le SIVOM de la Saurune utilise ce processus naturel pour produire du compost de qualité labellisé pour une utilisation en agriculture biologique.

Objectifs de la visite :

- * Comprendre le processus de dégradation des déchets organiques
- * Observer différentes étapes de traitement des déchets verts
- * Illustrer par un exemple le traitement des déchets collectés sur la déchetterie

Les étapes de production du compost sur la plate forme du SIVOM de la Saurune :

1- Réception des déchets verts :

- * dans une benne placée sur le quai de la déchèterie pour les particuliers des communes adhérentes
- * Au fond du site pour les collectivités et entreprises en contrat avec le SIVOM : les camions sont pesés à l'entrée et à la sortie du site sur un pont bascule automatisé d'une capacité de 50 tonnes

2- Broyage des déchets verts :

Les déchets-verts sont broyés régulièrement et disposés en andains au fond du site

3- Maturation :

Les andains sont régulièrement retournés et arrosés pour permettre le processus de décomposition des déchets-verts par les microorganismes décomposeurs.

Au bout de 4 à 5 mois, on obtient un produit stable et assaini : le compost.

4- Criblage

Afin de répondre aux attentes des différents utilisateurs, le SIVOM utilise un cribleur pour affiner le compost ; retirer les éléments grossiers et impuretés.

4 catégories de produits sont ensuite disponibles à la vente, pour les particuliers ou les professionnels :

- * Le compost « grossier », granulométrie 0/50 pour une utilisation agricole.
- * Le compost « moyen » granulométrie 0/25 pour les gazons et potagers
- * Le compost « fin » 0/10 pour les plantations et fleurs

Chaque andain est systématiquement échantillonné et analysé. Tous les composts de déchets-verts sont labellisés.

Le processus de compostage permet aux déchets-verts de perdre leur caractère de déchets et le produit devient un engrais organique suivant la norme NFU 44051.

Le compost est ensuite vendu aux particuliers ou aux professionnels. Il est conditionné sous différentes formes pour s'adapter aux différentes utilisations : Aujourd'hui le site reçoit de plus en plus de déchets verts. De nombreuses nuisances se manifestent, liées à ce nombre toujours en progression de végétaux. Ce constat a amené le SIVOM de la Saodrune à améliorer le processus afin d'éliminer les nuisances.

Ainsi, un abri sera construit pour effectuer le broyage des végétaux ainsi le bruit sera retenu. L'achat de ce broyeur permettra également de réduire les poussières grâce à l'augmentation de la fréquence de broyage.

Un écran latéral en toile empêche les nuisances visuelles et pour les odeurs, un dispositif d'aération forcée par aspiration est installé sous les tas de végétaux afin de ne plus procéder au retournement des tas. Cette méthode permet également de lutter contre le bruit et la poussière.